

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024

VAGUE D

Rapport publié le 05/05/2025

Au nom du comité d'experts :

Denis Jamet, président

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation de ses formations pour le prochain contrat quinquennal 2025-2029. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle (bilan de chaque cycle de formation et des formations qui le composent). Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan du cycle et des formations qui le composent.

Table des matières

Table des matières	4
Organisation de l'évaluation	5
Présentation de l'offre de formation	6
Analyse globale de l'offre de formation	6
Politique et caractérisation de l'offre de formation.....	7
Qualité pédagogique de l'offre de formation	10
Attractivité, performance et pertinence de l'offre de formation	11
Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation.....	12
Conclusion	13
Points forts	13
Points faibles.....	14
Recommandations.....	14
Avis d'accréditation des formations	15
Formations du 1 ^{er} cycle	15
Formations du 2 ^e cycle	17

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 a eu lieu au printemps 2024.

Le comité d'experts était présidé par M. Denis Jamet, professeur des universités en linguistique à l'université Jean Moulin Lyon 3. La vice-présidence du comité a été assurée par M. Philippe Vervaecke, professeur des universités en études anglophones à l'université de Lille.

Ont également participé à cette évaluation :

- Mme Khadidja Arbaoui, responsable de la qualité et des accréditations à Y SCHOOLS, Troyes ;
- Mme Francette Fines, professeure des universités en droit à Sciences Po Toulouse ;
- Mme Mariarosaria Gianninoto, professeure des universités en études chinoises à l'université Paul-Valéry Montpellier 3 ;
- Mme Françoise Leriche, professeure des universités en lettres à l'université Grenoble Alpes ;
- M. Vincent Liquète, professeur des universités en sciences de l'information et de la communication à l'université de Bordeaux ;
- Mme Emmy Marc, étudiante en langues, littératures et civilisations étrangères et régionales à l'université Grenoble Alpes ;
- Mme Setty Moretti, maîtresse de conférences en études romanes à l'université Lumière Lyon 2 ;
- M. Clément Puget, maître de conférences en cinéma et audiovisuel à l'université Bordeaux Montaigne.

Mme Isabelle Tapiero, conseillère scientifique, et Mme Jessie Isaac, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Présentation de l'offre de formation

Le projet de formation de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (USN) inclut 33 formations (13 en 1^{er} cycle et 20 en 2^e cycle) en demande d'accréditation pour le prochain contrat quinquennal. Ces formations relèvent des domaines Arts, lettres, langues (ALL, 14 formations) et Sciences humaines et sociales (SHS, 10 formations), et ont pour certaines d'entre elles un double rattachement (ALL-SHS, 9 formations). Les formations du 1^{er} cycle comprennent neuf licences et quatre licences professionnelles (LP), et les formations du 2^e cycle sont toutes des masters.

En 1^{er} cycle, toutes les licences sont reconduites à l'identique. Deux exceptions concernent des formations qui ne demandent plus la co-accréditation avec l'université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne : la licence *Philosophie*, qui ne fera plus partie de l'offre de formation, et la licence *Lettres*. Par ailleurs, l'établissement demande la création d'une licence *Science politique* dans le domaine SHS. Les quatre LP sont, quant à elles, reconduites à l'identique.

En 2^e cycle, les formations de master sont généralement reconduites à l'identique, à l'exception de quelques formations qui subissent des changements plus notables : le master *Lettres et humanités* résulte de la restructuration du master *Humanités numériques* et de sa fusion avec un parcours du master *Lettres* ; le master *Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales (LLCER)* se scinde en deux, pour donner deux masters : *LLCER et Langues et sociétés*. L'établissement demande également la création d'un master *Métiers du livre et de l'édition*.

Plusieurs masters resteront co-accrédités avec d'autres établissements : le master *Didactique des langues* avec Université Paris Cité (UPCité) et l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) ; le master *Sciences du langage* avec l'Inalco ; le master *Traitement automatique des langues (TAL)* avec l'université Paris Nanterre et l'Inalco ; le master *Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) 2nd degré* (non évalué) avec les autres universités de l'académie. À l'inverse, le master *Littérature générale et comparée*, co-accrédité dans l'offre de formation précédente avec UPCité et le master *Langues étrangères appliquées (LEA)* co-accrédité avec l'université Sorbonne Paris Nord ne le seront plus dans le cadre du nouveau contrat quinquennal.

Les formations sont dispensées dans les locaux de l'USN (campus Nation), sauf en cas de co-accréditation où les formations sont localisées dans les établissements partenaires.

Analyse globale de l'offre de formation

Le projet de l'offre de formation témoigne d'une ambition de remédier aux points faibles relevés dans l'évaluation du bilan de l'offre de formation par le Hcéres, avec un programme d'actions correctives réaliste et raisonné. Les points d'attention transversaux soulevés lors de l'évaluation du bilan ont tous reçu une réponse convaincante lors de la phase projet incluant les auditions. Le comité tient à cet égard à saluer la prise en compte effective des recommandations formulées par les experts et la cohérence d'ensemble des fiches-projets des formations et du dossier d'accréditation présentés par l'établissement. La carence centrale qui était apparue concernait la qualité du suivi du parcours des étudiants (attractivité, insertion professionnelle, réussite) et du pilotage (soutenabilité de l'offre de formation et amélioration continue). L'établissement et les formations apportent des éléments de réponse convaincants et concrets sur ces deux points : meilleur suivi des cohortes d'étudiants, mise à disposition récurrente des données pour les équipes pédagogiques afin d'améliorer le suivi des formations, soutien des équipes à l'analyse des données. Des outils pour le suivi des diplômés via la création d'une plateforme à destination des *alumni* va dans ce sens, ainsi que la généralisation des questionnaires destinés aux étudiants en fin de 1^{er} et de 2^e cycle. Les évaluations des enseignements feront l'objet d'une politique incitative envers les enseignants et enseignants-chercheurs. Enfin, les problèmes relevés pour certains conseils de perfectionnement sont corrigés ou le seront au cours du prochain contrat.

L'établissement souligne une intention louable d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, mais on se demande si toutes les modifications envisagées y contribueront effectivement, notamment au niveau master.

Cette amélioration de la lisibilité devrait s'opérer à travers un certain nombre d'évolutions : création de deux nouvelles mentions ou suppression de parcours et de sous-parcours ; modification d'intitulés de parcours ou de composante de rattachement, dans un souci de mieux afficher la pertinence et la lisibilité des formations. Si la réduction d'une partie de l'offre de formation en raison de la faible attractivité est louable et pertinente, de même que la création de certaines mentions (licence *Science politique* et master *Lettres et humanités*), ou la

modification de certaines mentions de master (*Langues et sociétés*), la cohérence interne à l'intérieur de certaines formations (ex-mention de master *LLCER* et master *Lettres et humanités*) interrogée, malgré les réponses apportées durant les auditions par la gouvernance et les équipes pédagogiques concernées. En effet, ces créations et modifications ne contribuent pas toujours à la lisibilité de l'offre de formation et à sa cohérence interne, même si l'intention de départ reste louable. L'établissement devra s'assurer que l'ancrage de la licence *Science politique* dans le domaine de la science politique soit effectif. En ce qui concerne la restructuration de la mention de master *LLCER* en *Langues et sociétés* (pour l'aire anglophone), *Métiers du livre et de l'édition* (pour l'aire italophone) et *LLCER* (pour les autres aires linguistiques et culturelles), le comité conseille d'engager une réflexion globale sur la cohérence de ces trois mentions, dont les parcours ont un certain nombre de points communs, afin de ne pas « enfermer » certaines aires linguistiques et culturelles dans une seule mention de master, ce que la gouvernance a reconnu lors des auditions en précisant que des modifications seraient envisagées. La même recommandation vaut pour la restructuration du master *Lettres* en *Lettres et Lettres et humanités*, dont les objectifs demeurent peu clairs, même après les auditions.

Hormis ces réserves sur la lisibilité de la future offre de master, on note que les axes prioritaires de l'établissement sont dûment pris en compte dans les fiches-projets des formations, aussi bien pour le 1^{er} que pour le 2^e cycle.

On notera ainsi le déploiement d'une unité d'enseignement (UE) portant sur le développement durable en deuxième année de licence (L2), qui sera complété par des déclinaisons du même thème selon les spécificités de chaque filière. Ceci s'observe également dans la formation à et par la recherche, potentiellement plus visible dans le projet de formation au niveau licence par la mise en place d'un cadre commun (épistémologie, méthodologie et éthique de la recherche). De même, l'absence de mise en place de l'approche par compétences (APC) est en cours de remédiation, par le déploiement systématique de l'APC dans les nouveaux projets de formation, par son expérimentation anticipée dans certains parcours reconduits et par un calendrier progressif de mise en place au cours du prochain contrat. Il conviendra de prévoir un accompagnement renforcé dans les secteurs disciplinaires peu familiarisés à cette approche, ce que la gouvernance, lors des auditions, a indiqué vouloir faire avec des ateliers APC, des présentations de la démarche d'APC et des réunions destinées aux équipes pédagogiques dès septembre 2024, la rédaction d'un guide APC, et une incitation à contacter l'équipe d'Ingénierie pédagogique de l'établissement. Cette mise en place de l'APC est bien renseignée dans l'intégralité des fiches-projets des formations, avec des calendriers donnés pour son implémentation (du début du prochain contrat en 2024-2025 à mi-parcours en 2027 selon les formations pour lesquelles l'APC n'est pas encore mise en place, voire 2030 comme date limite mentionnée lors des auditions) et des maquettes qui ont déjà ou qui seront réalisées en fonction de l'APC. Comme mentionné dans l'évaluation du bilan, certaines formations étaient déjà organisées en blocs de compétences, et confirment leur inscription dans l'APC. La seule formation qui indique ne pas encore être sûre d'adopter une approche en blocs de compétences est le master *Théâtre*, ce qui peut paraître surprenant puisque l'APC sera une obligation du prochain contrat par l'établissement, et que cette discipline se prête bien à une approche par blocs de compétences.

L'un des deux projets structurants poursuivis par l'établissement, à savoir sa participation à l'alliance européenne Young Universities for the Future of Europe (YUFE), devrait permettre, comme escompté dans un certain nombre de fiches-projets, de remédier progressivement à la faiblesse notée dans l'évaluation du bilan en matière de mobilités sortantes. Le second a trait à la participation de l'université Sorbonne Nouvelle à Sorbonne Alliance, opportunité qui a permis d'enrichir l'offre de doubles licences, avec la création avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne des parcours *Lettres-Histoire*, *LEA-Gestion* et *Anglais-Philosophie*. L'entrée de l'Inalco dans le dispositif devrait également permettre d'enrichir encore les coopérations.

Dans l'ensemble, avec la réserve concernant les modifications envisagées pour les formations relevant de l'ex-mention *LLCER* et de la mention *Lettres et humanités* en master, pour lesquelles il faudra engager une réflexion sur la cohérence globale, le projet de formation présenté est convaincant et les fiches-projets, ainsi que les réponses apportées durant les auditions, témoignent d'une excellente articulation entre la politique de l'établissement et les projets de formation.

Politique et caractérisation de l'offre de formation

La politique de formation de l'université Sorbonne Nouvelle (USN) est clairement présentée dans le dossier d'accréditation déposé par l'établissement, avec un recentrement explicite sur ses deux domaines disciplinaires, une offre de formation maîtrisée, des partenariats inter-établissements resserrés et un travail sur le continuum entre les divers cycles de licence, master et doctorat. L'USN entend poursuivre l'inscription de son offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle dans ses deux domaines de spécialité que sont Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales pour former aux métiers de l'enseignement et de la recherche, de la culture, de la coopération internationale et de la communication et du commerce. Ces quatre secteurs d'activité sont en complémentarité et correspondent aux domaines d'expertise de l'établissement. La cohérence et la complémentarité des formations au sein d'un cycle (licence ou master) et entre les cycles (continuum licence-

master), reconnues lors de la phase de bilan, est confirmée lors de la phase projet, et l'établissement entend vouloir améliorer le continuum licence-master et le continuum master-doctorat, en proposant des solutions concrètes et convaincantes à l'image de l'UE d'initiation à la recherche pour les étudiants de licence et la présentation des écoles doctorales et les heures d'ateliers en deuxième année de master (M2, 2^e cycle) pour la préparation du projet de thèse.

L'établissement entend également maîtriser son offre de formation dans les deux cycles, afin d'améliorer sa visibilité pour un public plus large à l'extérieur de l'établissement, ce qui est une démarche louable et pertinente. Ainsi, l'établissement a procédé à certaines restructurations dans son offre de formation. Ces restructurations passent par la révision à la baisse des appariements possibles de majeures et de mineures (à n'en conserver que 18) et par la suppression de ceux qui n'auraient pas trouvé leur public ou démontré leur pertinence (mineure « allemand » et majeure « italien » ou « Cinéma et audiovisuel », par exemple). Elle passe également par des créations de mentions.

En 1^{er} cycle, la création de la licence *Science politique* avec un parcours unique, *Études européennes et internationales*, fait suite de façon cohérente à l'expérimentation d'un parcours du même nom au sein de la mention LLCER. Cependant, sa création nécessitera un suivi fin des poursuites d'études éventuelles des futurs diplômés, que ce soit vers le master *Études européennes et internationales* ou vers d'autres formations.

En 2^e cycle, le master *Lettres et humanités* se détache du master *Lettres*, dans un souci d'offrir des débouchés à des étudiants ne se destinant pas aux métiers de l'enseignement et de la recherche. En revanche, l'un des parcours de cette mention, *Littératures d'expression française : métiers de l'écrit, de l'enseignement et de la recherche*, pose un problème de cohérence et de lisibilité avec les objectifs mêmes de la mention, ce dernier restant explicitement destiné aux métiers de la recherche.

Le nouveau master *Langues et sociétés*, spécialisé dans les études anglophones, résulte de la dissociation du master existant LLCER afin de répondre aux faiblesses liées à la lisibilité et au pilotage de la mention, ainsi qu'au souci de professionnalisation des étudiants ne se destinant pas aux métiers de l'enseignement et/ou de la recherche. On peut néanmoins se demander pourquoi tous les parcours de langues et cultures étrangères de la mention LLCER en master n'ont pas prévu cette possibilité d'orientation, la restreignant aux études anglophones au sein de la mention *Langues et sociétés*. L'émergence de deux mentions au lieu d'une antérieurement conduit à dissocier l'ensemble des aires linguistiques et culturelles proposées, qui demeurent dans la mention LLCER avec 12 parcours, des études anglophones déclinées en sept parcours structurés au sein de la mention *Langues et sociétés*. Ceci soulève encore le problème de lisibilité des mentions LLCER et *Langues et sociétés*, et de la cohérence d'ensemble de l'offre dans le domaine des langues et cultures étrangères, à l'exception de LEA dont la restructuration partielle par la modification d'intitulés de parcours est clairement argumentée et judicieuse.

De la même façon, la création d'une mention de master *Métiers du livre et de l'édition* avec le parcours *Monde de l'édition France-Italie* aboutira à la séparation des études italiennes en trois parcours, dont deux, les parcours *Industries culturelles France-Italie* et *Italie : Littérature, langue et société*, appelés à demeurer au sein de la mention LLCER. Si le montage du master *Métiers du livre et de l'édition* se révèle solide, l'ancrage purement italianiste de ce dernier interroge sur sa viabilité, et le comité d'experts conseille d'ouvrir à terme cette mention de master à d'autres aires linguistiques et culturelles.

Ces modifications prévues ne contribuent guère à la cohérence et à la lisibilité d'ensemble du domaine des langues et cultures étrangères, et de surcroît, les fiches-projets n'argumentent pas toujours ces modifications de façon convaincante. Les entretiens avec la gouvernance et les équipes pédagogiques n'ont pas permis de lever toutes les interrogations sur ces modifications, et le comité suggère de poursuivre la réflexion sur le domaine des langues et cultures étrangères en évitant un éclatement des aires linguistiques et culturelles dans diverses mentions de master.

Plusieurs formations, essentiellement du 2^e cycle, sont construites dans le cadre de partenariats académiques locaux (avec l'Inalco, Université Paris Cité, l'université Paris Nanterre ou Sorbonne Université par exemple). En ce qui concerne le 1^{er} cycle, l'établissement mentionne aussi la création de doubles licences avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, par le biais de Sorbonne Alliance (aux doubles diplômes existants [licence et master *Lettres-Philosophie*], il est prévu lors du prochain contrat, d'ajouter une double licence *Lettres-Histoire*, une double licence *Anglais-Philosophie* et une double licence *LEA-Gestion*), et des pistes de collaboration avec l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP) afin d'ouvrir les compétences offertes aux étudiants de l'USN, et de faire profiter les étudiants de l'ESCP des compétences dans lesquelles l'établissement a une reconnaissance attestée.

Les formations prennent en compte l'interdisciplinarité aussi bien en licence, par l'UE d'ouverture hors spécialité obligatoire, qu'en master, avec la mise en place de séminaires communs aux divers parcours. Les enjeux du développement durable sont pris en compte aussi bien au niveau licence, par la mise en place d'une

sensibilisation aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale, *a minima* sous la forme en L2 d'une UE transversale, proposée de manière obligatoire conformément au cadrage national des licences, intitulée « Cultures, écologies, transitions », qu'au niveau master par l'inclusion de thématiques relevant du développement durable dans les enseignements disciplinaires. Les étudiants des deux cycles seront également associés à des manifestations relevant de ces thématiques, dans le but de les y sensibiliser.

L'établissement reconnaît que par le passé, il ne s'est pas engagé dans la réponse à des appels de type programme d'investissement d'avenir (PIA), mais que plusieurs pistes ont déjà été envisagées pour le faire, comme les appels ExcellenceS SHS, appels ERASMUS+, appels FEDER, sans que des dépôts de projets effectifs n'aient encore été effectués.

L'établissement envisage de renforcer sa grande ouverture à l'international, notamment par le biais de partenariats dans le cadre d'une alliance européenne (YUFE), même si les mobilités sortantes restent faibles à l'heure actuelle, malgré une légère augmentation constatée à la fin de la période du contrat en cours. L'USN coopère déjà avec plus de 350 universités partenaires, et a rejoint en 2022 l'Alliance européenne YUFE, dans laquelle elle met beaucoup d'espoir pour l'augmentation des flux de mobilités, essentiellement de mobilités courtes hybrides. De nouveaux diplômés internationaux devraient voir le jour lors du prochain contrat et s'ajouter ainsi aux 14 offerts actuellement. L'établissement entend mener une réelle politique incitative en matière de mobilité internationale sortante, aussi bien en 1^{er} qu'en 2^e cycle, pour remédier à leurs faibles taux, en ciblant certaines formations, et en ayant augmenté la dotation ERASMUS par étudiant sortant d'une centaine d'euros. Il prévoit ainsi de développer les mobilités virtuelles grâce au YUFE Virtual Campus, en permettant aux étudiants du 1^{er} et du 2^e cycle de sélectionner une à deux UE dans le catalogue de cours des universités partenaires pour remplacer des UE de leur diplôme.

L'adossement des formations à la recherche reste de grande qualité et sera renforcé par le biais de plusieurs dispositifs. Les enseignants-chercheurs et des chercheurs interviennent à tous les niveaux de la formation, même si leur proportion est numériquement supérieure en 2^e cycle qu'en 1^{er} cycle, et l'établissement prévoit une politique de redéploiement de postes au gré des départs au profit d'un certain nombre de formations de licence qui restent sous-encadrées au niveau des enseignants-chercheurs (par exemple *Cinéma et audiovisuel ; Langues étrangères appliquées ; Sciences du langage ; Lettres*). L'entretien avec la gouvernance n'a cependant pas permis d'obtenir plus de détails sur les critères qui président à ce redéploiement de postes, si ce n'est qu'il sera conduit collégalement avec l'ensemble des composantes, par le biais d'indicateurs fournis au printemps. La formation à et par la recherche sera renforcée en licence, notamment par la présentation aux étudiants de première année (L1) des activités des unités de recherche et par la mise en place d'une UE d'initiation à la recherche en troisième année (L3), selon une diversité de modalités pédagogiques assez innovantes. En 2^e cycle, tous les étudiants de l'intégralité des formations de master pourront désormais assister aux manifestations scientifiques des unités de recherche, et y être accueillis pour un stage, avec attribution de crédits. Les formations à l'intégrité scientifique et à la déontologie seront systématisées lors du prochain contrat pour les étudiants des deux cycles, avec une UE transversale relative aux enjeux de l'IA générative, auxquels les étudiants seront sensibilisés dès la L1. Dans l'idée du continuum master-doctorat, deux modules seront proposés sur les inconduites scientifiques (*research misconduct*), les aspects éthiques des protocoles de recherche, la protection des données personnelles, ce qui correspond tout à fait aux enjeux de la recherche contemporaine.

Les relations avec le monde social, économique et culturel, et la préparation à l'insertion professionnelle restent perfectibles, mais l'établissement s'attelle à ce dossier de façon assez convaincante. L'USN entend privilégier les domaines de la coopération internationale, du commerce et de la communication dans la recherche de nouveaux partenaires socio-économiques, ce qui est pertinent eu égard aux formations dispensées. L'alternance déjà en place dans les licences professionnelles, et dans plusieurs masters comme *Information, communication, Journalisme, Théâtre* ou *LEA* est appelée à se développer dans certains parcours d'autres masters comme *LLCER* et *Lettres et humanités*, mais aussi des licences comme *Lettres*. Dans le cadre de Sorbonne Alliance, l'établissement prévoit de développer une politique ambitieuse en matière de formation continue, en proposant un catalogue de formations courtes et qualifiantes, plus particulièrement dans les études de genre ou les études sur la jeunesse. L'établissement indique que l'offre de formation en ligne est également amenée à être fortement développée, sans cependant fournir de calendrier précis et de dispositifs concrets pour développer cette plus grande modularité des enseignements en distanciel.

En ce qui concerne la préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat, l'établissement envisage aussi de réduire la distance entre les formations qui la pratiquent habituellement et celles pour lesquelles l'acculturation reste encore à réaliser. En cela, la mise en place de journées de la professionnalisation dans les composantes de ces formations est une bonne initiative ; la mise en place dans chaque composante d'au moins une licence professionnelle pour le 1^{er} cycle répond à une réelle demande de la part des usagers et permet de répondre à la problématique d'insertion professionnelle, dès lors que ces mises en place sont effectivement possibles. Indépendamment des cycles, toutes les licences proposent des stages optionnels, et tous les masters ont mis en place un dispositif de préparation à l'insertion professionnelle, qui peut prendre

plusieurs formes. L'obligation d'expérience professionnelle est présente dans les formations de master, à l'exception du master *Théâtre*, ce qui peut une nouvelle fois surprendre en raison de la discipline même qui se prête bien aux stages. Cette obligation est dorénavant prévue en master *Cinéma et audiovisuel*, et l'était déjà en master *Traduction et interprétation, Information, communication, Journalisme, Direction de projets et établissements culturels*, et *Industries culturelles*. Dans le master *Sciences sociales, coopération et développement en Amérique latine (IHEAL)*, un choix est proposé entre stage ou terrain obligatoire en M2. La nouvelle mention *Métiers du livre et de l'édition (Italie)* prévoit un stage en M2, *Langues et sociétés* prévoit un stage court pour tous en première année (M1), et la possibilité d'un stage long en M2. Le master *LLCER* a également prévu des stages dans la formation. Une réflexion sur une plus grande intervention de professionnels (types PAST ou MAST) dans les formations « classiques » a aussi été initiée.

Qualité pédagogique de l'offre de formation

L'organisation pédagogique des formations est en cours d'évolution, notamment par un déploiement généralisé de l'approche par compétences (ateliers, réunions, présentation, guide, etc.) et des dispositifs de valorisation des compétences. L'établissement reconnaît le retard accusé dans la mise en place de l'approche par compétences, mais plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà mis en œuvre pour y remédier. Il s'agit de structurer les maquettes en blocs de compétences et de connaissances (BCC), dont le nombre n'a pas encore été fixé, et de prévoir une évaluation de ces compétences, avec passage de l'intégralité des formations du 1^{er} et du 2^e cycle en APC (pour celles qui ne le sont pas encore) d'ici la fin du contrat quinquennal, selon un calendrier souple laissé à l'appréciation des formations. En effet, comme le montrent les maquettes déclinées en BCC de certaines fiches-projets, une majorité des formations est déjà organisée en APC ; d'autres ont d'ores et déjà conçu leur maquette en APC, et les formations restantes sont engagées dans ce processus, pouvant débiter au plus tard en 2027, à mi-parcours du prochain contrat, pour la mise en place effective de ces dernières en fin de contrat. Seul le master *Théâtre* n'a pas encore décidé de l'adoption ou non d'une maquettisation de ses enseignements en APC, ce qui peut surprendre en raison de la discipline qui se prête pourtant bien à une approche en blocs de compétences. L'USN s'est également engagée dans plusieurs dispositifs de valorisation des compétences fondamentales et complémentaires, telles les certifications de compétences en langues étrangères (CLES), en numérique (PIX) et rédactionnelles (Ecri+), essentiellement en 1^{er} cycle. L'établissement annonce la construction d'un portefeuille de compétences pour les étudiants des deux cycles, avec quatre types d'informations : 1) compétences disciplinaires ; 2) compétences ayant donné lieu à une certification externe ; 3) compétences acquises via une mobilité virtuelle ou via YUFE ; 4) compétences acquises lors du bénévolat ou dans un cadre associatif. Ceci est une excellente initiative qui rapproche la formation universitaire du monde socio-économique.

L'établissement et les équipes pédagogiques veilleront à la diversification des pratiques pédagogiques par la mise en place de nouveaux dispositifs pédagogiques innovants. Des méthodes pédagogiques innovantes (ateliers d'écriture, ateliers hors-les-murs, débats comme modalités d'acquisition et d'évaluation des compétences) sont généralisées et consolidées pour le futur contrat. Fort de son expérience ancienne et reconnue dans le domaine, l'établissement va également harmoniser l'enseignement à distance pour les deux cycles de formation afin d'en simplifier l'accès aux étudiants et ainsi améliorer la réussite des étudiants. Avec 10 % de l'offre de formation en présentiel ouverte aussi en distanciel, un plan ambitieux d'amélioration de l'équipement des salles pour le co-modal, l'établissement souhaite s'engager fortement dans divers espaces d'enseignement, aussi bien en présentiel, en distanciel, qu'en hybride.

L'ouverture et l'adaptation de l'offre de formation à l'international sont effectives, avec la mise en place de plusieurs dispositifs pour consolider, voire augmenter, l'internationalisation des formations. Plusieurs dispositifs visent à favoriser l'internationalisation des formations, comme le mentionnent plusieurs fiches-projets : mise en place d'un centre de ressources en langue, d'une UE de langue étrangère obligatoire dans le cursus (licence *Lettres*, licence *Arts*, master *LLCER* ; master *Littérature générale et comparée*, master *Sciences sociales, coopération et développement en Amérique latine*), d'un choix de langues variées (master *Didactique des langues*, master *Direction de projets et établissements culturels*, master *Sciences sociales, coopération et développement en Amérique latine*), d'UE disciplinaires enseignées en anglais (licence *Cinéma et audiovisuel*, master *Cinéma et audiovisuel*, master *Lettres et humanités*), de certifications ouvertes progressivement aux étudiants spécialistes d'autres disciplines (licence *Lettres*), de projets de doubles diplômes (master *Langues étrangères appliquées*), de cours en distanciel avec des universités étrangères partenaires (master *Industries culturelles*), stages longs à l'étranger (licence professionnelle *Métiers du design*, licence professionnelle *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles*, master *Métiers du livre et de l'édition*), etc. Ces dispositifs devraient permettre, selon l'établissement, d'augmenter les mobilités sortantes qui – rappelons-le – restent jusqu'à présent assez faibles, en les couplant à d'autres actions : réunions d'information sur la mobilité internationale, communication sur le site internet, retours d'expérience, présentations des possibilités de mobilités à l'intérieur des formations, etc.

L'établissement, qui a conscience que l'ouverture et l'adaptation de l'offre de formation aux publics de formation continue et en alternance doivent être renforcées, envisage de s'atteler à ce dossier par le biais de plusieurs dispositifs. Ce développement de l'offre de formation continue passera par une communication accrue, mais aussi par des propositions de formations courtes, et la mise en place d'un label « Distance+ » : certaines UE pourront être suivies en distanciel (licence *Sciences du langage* ; licence LLCER « *anglais* » à distance ; master *Littérature générale et comparée*, certains parcours du master *Langues et sociétés*), ce que la mise en place de l'approche par blocs de compétences devrait rendre plus aisé, essentiellement pour les formations du 2^e cycle (à l'image du master *Langues et sociétés*). Un nouveau cadrage de l'enseignement à distance est d'ailleurs programmé. Ce développement de la formation continue passera aussi par des possibilités d'aménagements des évaluations, comme la licence *Langues étrangères appliquées* qui permet au public de formation continue de passer les examens en contrôle terminal intégré (CTI) ou par des collaborations renforcées avec le CFA Formasup Île-de-France (master *Information, communication*).

Attractivité, performance et pertinence de l'offre de formation

Le suivi de l'attractivité des formations fait l'objet d'orientations judicieuses. Les deux parcours d'études germaniques faisant face à une baisse ou à un défaut d'attractivité, l'établissement les a fermés ; cependant, aucun élément n'est fourni sur les filières de langue et culture à faibles effectifs dans le dossier projet de l'établissement ni dans les fiches-projets des formations, même si l'établissement et les équipes pédagogiques montrent une volonté « offensive » de mieux recruter en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). La gouvernance a réitéré lors des auditions sa volonté de préserver les disciplines rares, souvent en sous-effectifs, avec la possibilité qu'elles puissent ouvrir à un seuil minimal de cinq étudiants. La création de la mention *Science politique* est également censée répondre au manque d'attractivité du master *Études européennes et internationales* en lui permettant d'avoir un bassin de recrutement « local ». L'établissement a pris la mesure du fait que ce suivi faisait défaut dans la plupart des formations et annonce des dispositions qui permettront de remédier à cette carence. Pour le 1^{er} cycle, des enquêtes en fin de licence permettront de mieux identifier la part des inscrits du cursus qui se destinent à une poursuite d'études dans le même établissement. Dans les tableaux de bord que l'établissement prévoit d'élaborer et de diffuser chaque année vers mars-avril, une attention accrue sera portée à l'origine géographique et disciplinaire des candidats, ce qui permettra à l'établissement et aux responsables de formation de mieux suivre l'évolution de leur bassin de recrutement et du profil des candidats et des futurs étudiants. Ceci permettra de mieux cibler les dispositifs de communication et de remédiation. La refonte du site internet de l'établissement participe d'une logique similaire d'amélioration des dispositifs d'information des candidats. La récente signature de conventions avec les CPGE est également destinée à mieux informer ce public et à davantage mobiliser les compétences de l'établissement au service de ces recrues potentielles.

Les dispositions annoncées pour mettre en place un accompagnement des étudiants et améliorer le suivi de la réussite, notamment par le suivi de cohortes, devraient permettre de mieux mesurer la performance des formations. L'analyse des données liées à la réussite est insuffisante, comme l'ont relevé les rapports d'évaluation du bilan. Ceci a part liée au fait que les données demandées par le Hcéres en appui aux critères d'évaluation de la réussite (portant sur le nombre de crédits ECTS validés par les étudiants) ont provoqué une certaine incompréhension en interne à l'établissement. Si l'établissement déclare se saisir de ce problème, le projet de l'offre de formation de l'établissement ne fournit pas d'informations sur la façon dont le suivi de la réussite sera effectué (par crédit ECTS, à l'année, ou les deux). La forme de ce suivi n'est pas non plus précisée. Les auditions ont permis de répondre en partie à certaines de ces interrogations : il importe de réduire le nombre d'indicateurs, actuellement entre 50 et 60, pour les limiter aux plus pertinents, et des réunions avec les divers départements ont déjà eu lieu pour discuter des indicateurs à retenir. Chaque formation transmet les données sur la réussite de ses étudiants, données qui sont ensuite traitées par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) qui rencontre régulièrement les départements. Le stade final est le rapport global présenté en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) pour l'année n-2, avec des données consolidées.

La mise en place de dispositifs d'accompagnement des étudiants concerne aussi bien l'aide à la réussite que l'accompagnement des futurs étudiants par le biais de dispositifs d'information et d'orientation, des étudiants actuels avec une réflexion sur des dispositifs de remédiation pour les UE pour lesquelles la réussite était faible (tutorat ciblé, ressources en auto-formation, groupes d'entraide, etc.), ainsi que des étudiants de CPGE qui rejoignent les formations de l'USN. On relève tout particulièrement un élément de progression dont les formations et les étudiants pourraient bénéficier, à savoir la prise en compte des besoins d'aménagements spécifiques pour certains publics de licence professionnelle ou de master, qui, salariés ou parents, souhaitent valider une année en deux ans. La refonte des dispositifs de demande d'aménagements devrait permettre de sécuriser ce type de parcours. En outre, pour le 1^{er} cycle, le recours déjà conséquent aux contrats de réussite pédagogique en L1 devrait être prolongé dans les autres années du cursus de licence, ce qui est susceptible de favoriser la réussite et une meilleure prise en compte des souhaits de réorientations, qu'elles soient précoces en L1 ou en cours de cursus. L'établissement suit par ailleurs de façon rapprochée les évolutions nécessaires aux formations :

les changements envisagés au niveau licence avec la réforme des concours de recrutement d'enseignants en fin de L3 sont pour partie anticipés, par exemple dans la licence *Lettres*.

De la même manière, on note une volonté d'améliorer le suivi de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études. L'établissement prévoit à juste titre, nouveau signe d'une prise en compte scrupuleuse des recommandations des experts, d'œuvrer à l'amélioration des taux de réponse aux enquêtes, notamment en s'appuyant sur un réseau d'anciens diplômés (*alumni*) nouvellement créé. Il est également prévu de mieux accompagner les équipes, en particulier les responsables de formation, dans la lecture des enquêtes d'insertion. Une attention accrue serait portée à la nature et à la qualité de l'insertion, et à la satisfaction des diplômés vis-à-vis de l'emploi occupé. Ceci est d'autant plus fondé qu'une part non négligeable de diplômés s'insère professionnellement hors de France ou dans des types d'emploi non salarié. La forte prévalence de diplômés intermittents ou auto-entrepreneurs justifie également pleinement cette initiative. Il est enfin prévu de s'assurer que ces données soient transmises pour analyse aux membres des conseils de perfectionnement, en vertu d'un nouveau cadrage en cours d'élaboration. Si l'établissement a décidé d'adhérer au dispositif national InserSup, en le complétant par ses propres enquêtes, le dossier projet de l'établissement ne fournit malheureusement pas de précisions sur ces dernières.

Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation

L'établissement annonce de nouvelles procédures et orientations bienvenues dans le domaine des ressources humaines et du suivi de la soutenabilité de l'offre de formation. Il a été relevé que certains domaines de formations (*Cinéma et audiovisuel, Langues étrangères appliquées, Études théâtrales*) étaient sous tension faute d'équipes de titulaires en nombre suffisant. L'établissement s'apprête à mieux outiller la prise de décision dans le cadre du dialogue de gestion, comme il l'indique dans son dossier d'accréditation, ce qui devrait permettre d'objectiver un certain nombre de redéploiements au bénéfice des formations les moins bien dotées, avec un dialogue entre la gouvernance et les départements, sans toutefois que les auditions permettent d'obtenir plus de précisions sur ce dernier. Une autre évolution judicieuse est annoncée dans le domaine des ressources humaines : il est prévu de mieux faire connaître le dispositif de congés pour projet pédagogique. Le référentiel des équivalences horaires sera remis en chantier, ce qui pourrait faciliter l'élaboration de cahiers des charges plus précis sur un certain nombre de responsabilités (responsables de mention, de formation, d'année, directions d'études) et remédier à la sous-évaluation actuelle des dispositifs de suivi des stages, insuffisamment valorisés et de ce fait peu attractifs. Les responsables de formation ont enfin été destinataires de tableaux de suivi du coût des formations (avec des indicateurs précis et détaillés, comme le nombre d'heures par étudiant [H/E], etc.), ce qui leur a permis de procéder à des simulations dans la phase de conception de la future offre, en partenariat étroit entre les composantes, incluant les départements, et la gouvernance. Cette heureuse initiative est appelée à être pérennisée et à faire l'objet d'échanges annualisés entre les formations, les départements et l'établissement. Cette nouvelle orientation, déjà esquissée dans le rapport d'autoévaluation, mérite d'être saluée car il avait été noté que la culture du pilotage et la prise en compte des questions de soutenabilité de l'offre apparaissaient comme l'apanage des instances centrales. Si elle porte ses fruits, la volonté affichée par l'établissement de diffuser une culture de réponse aux appels à projets structurants (type PIA) pourrait permettre de renforcer les compétences destinées à l'accompagnement des formations dans leurs projets d'ouverture à la formation continue et à l'international.

Le processus d'évaluation interne envisagé, accompagné d'un échéancier précis et réaliste, devrait permettre de faire progresser l'établissement en termes d'amélioration continue. Les évolutions annoncées des processus de pilotage et d'amélioration continue répondent de façon raisonnée et lucide aux recommandations des experts. Concernant le suivi de cohortes, l'établissement annonce le déploiement de tableaux de bord, un échéancier de mise à disposition récurrent des données (réussite en octobre ; insertion professionnelle en décembre-janvier ; attractivité en mars-avril) et un programme de formation et de sensibilisation des équipes pédagogiques à l'analyse des données. Si aucun outil n'est explicitement mentionné dans le dossier d'accréditation de l'établissement, le déploiement d'instruments de calcul du coût de l'offre est déjà effectif (comme mentionné dans le paragraphe précédent) ; de même, si les modalités concrètes de recueil des données ne sont pas décrites, l'intention de diffuser les informations, de ritualiser le partage des données de pilotage est manifeste dans le dossier d'accréditation de l'établissement et ceci est déjà pratiqué. L'établissement s'est également doté à l'été 2023 d'une nouvelle plateforme à destination de ses *alumni*, ce qui devrait constituer un vecteur efficace de maintien du contact avec les diplômés et, *in fine*, permettre d'améliorer les taux de réponse aux enquêtes d'insertion internes que l'établissement entend à juste titre pratiquer en complément des futures enquêtes ministérielles.

Concernant l'amélioration continue, l'établissement s'engage à généraliser le recours à un questionnaire d'évaluation des formations à compter d'avril 2026 et à interroger la totalité des étudiants en fin de licence, de licence professionnelle, de diplôme d'université et de master. L'établissement prévoit en effet la généralisation de questionnaires d'évaluation des formations à horizon 2026, après une première mise en place sous la forme

du volontariat en 2021-2022, sur la base des questionnaires adressés aux inscrits dans les formations en enseignement à distance au cours du précédent contrat. Pour l'évaluation des enseignements, déjà pratiquée au sein de l'université Sorbonne Nouvelle depuis le milieu du contrat en cours d'achèvement, le principe du volontariat sera maintenu, mais le caractère incitatif sera renforcé par la prise en compte de la participation des enseignants-chercheurs dans les procédures d'avancement ou d'accès au régime indemnitaire. Les auditions ont confirmé une montée en puissance de ces évaluations en 2023-2024 (40 enseignants-chercheurs concernés au semestre 1, 120 au semestre 2, pour un total de 300 évaluations lancées, concernant 200 unités d'enseignement [UE]). Si l'évaluation des enseignements par les étudiants ne concerne pas forcément l'intégralité des UE d'une formation, elle sera néanmoins obligatoire car un pourcentage d'UE de chaque formation devra être évalué par les étudiants chaque année, avec une rotation selon les années.

Un nouveau cadrage des conseils de perfectionnement est en cours d'élaboration, qui permettra d'explicitier les attendus dans le fonctionnement de ces instances et de les appuyer concrètement dans leur mission par la mise à disposition des documents de suivi et d'une trame de procès-verbal. Dans la plupart des cas, les problèmes relevés dans certains conseils de perfectionnement, notamment concernant leur composition (participation des professionnels, proportion des étudiants, etc.), sont corrigés ou en passe de l'être. Globalement, le suivi dans sa totalité (candidatures, inscrits, réussite, insertion) sera revu de façon à mieux diffuser ces informations et à mieux former les acteurs à l'analyse et au suivi de ces variables, ce qui atteste une prise en compte pleinement satisfaisante des recommandations exprimées par les experts du Hcéres dans l'évaluation du bilan. Le fonctionnement des conseils de perfectionnement a fait l'objet de rappels début 2024. Les remarques formulées par le Hcéres sur les carences qu'on pouvait ponctuellement observer dans la composition de certains conseils de perfectionnement font l'objet de réponses pertinentes. L'absence dans certaines formations de professionnels devra être corrigée, de même que la part trop congrue de représentants étudiants dans certains des conseils de perfectionnement. On regrette toutefois que le conseil de perfectionnement prévu à l'échelle de la mention de la licence *LLCER* soit censé ne mobiliser que deux représentants étudiants, dont la voix risque d'être marginalisée face à la présence de 15 responsables de parcours. L'évaluation des enseignements, déjà pratiquée au titre du volontariat dans le précédent contrat, sera renforcée par la valorisation de ce volontariat dans le cadre des procédures d'avancement ou d'accès à la prime C3 du Régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs et des chercheurs (RIPEC). Ceci permettra de donner un caractère incitatif à un dispositif que les enseignants se sont inégalement approprié. L'établissement envisage de mieux sensibiliser les équipes pédagogiques à l'exploitation des résultats produits à l'issue de ces enquêtes, ce qui là aussi devrait revêtir un indéniable caractère incitatif.

Conclusion

Points forts

- Une offre de formation riche et pertinente dans les domaines ALL et SHS, aussi bien en 1^{er} qu'en 2^e cycle ;
- Des engagements clairs et convaincants de la gouvernance en matière d'accompagnement et de pilotage des formations ;
- Une place renforcée de la recherche dès le 1^{er} cycle ;
- Une forte internationalisation des formations avec de nombreux partenariats et des développements annoncés notamment dans le cadre de l'alliance européenne YUFE ;
- Une diversification des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Une généralisation programmée de l'approche par compétences, mais qui reste à être confirmée par sa mise en place effective ;
- Une excellente prise en compte des recommandations du Hcéres pour élaborer le projet de l'offre de formation.

Points faibles

- Une architecture de l'offre de master encore peu lisible et cohérente dans le domaine des langues et cultures étrangères (hors LEA) pour le 2^e cycle ainsi que pour la mention *Lettres et humanités* ;
- Des secteurs disciplinaires (*Cinéma et audiovisuel, Langues étrangères appliquées, Études théâtrales*) qui demeurent à l'heure actuelle en situation de sous-encadrement ;
- Des procédures de suivi de la réussite des étudiants précisées mais non encore opérationnelles dans l'ensemble des formations ;
- Un manque de régularité dans la tenue de certains conseils de perfectionnement et une composition à mettre en conformité avec la réglementation pour certains d'entre eux ;
- Un déploiement non systématique de l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Une marge de progression en matière de mobilités sortantes.

Recommandations

- Poursuivre la réflexion sur la cohérence d'ensemble des formations en langues et cultures étrangères (hors-LEA) pour le 2^e cycle et les finalités de la mention *Lettres et humanités*.
- S'assurer du renforcement de l'encadrement des formations en situation de sous-effectifs.
- Rendre opérationnelles les procédures de suivi de la réussite des étudiants pour l'ensemble des formations.
- Veiller à rendre conforme la composition des conseils de perfectionnement et à assurer la régularité de leurs réunions, pour l'ensemble des formations.
- Poursuivre le déploiement de l'évaluation des enseignements par les étudiants pour l'intégralité des formations.
- S'assurer que les dispositifs incitatifs pour augmenter et mieux accompagner les mobilités sortantes sont effectifs.

Avis d'accréditation des formations

Formations du 1^{er} cycle

Domaine de rattachement Hcéres	Domaine(s) d'accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Avis d'accréditation
ALL	ALL / SHS	L	Arts	Favorable avec recommandation : - Veiller à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.
ALL	ALL	L	Cinéma et audiovisuel	Favorable avec recommandations : - Veiller à pérenniser la mise en place d'un conseil de perfectionnement pour la mention ; - Veiller à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants ; - S'assurer du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.
ALL	ALL	L	Études théâtrales	Favorable avec recommandation : - Veiller au renforcement du taux d'encadrement de la formation par les enseignants-chercheurs.
ALL	ALL	L	Langues étrangères appliquées	Favorable avec recommandation : - Veiller au renforcement du taux d'encadrement de la formation par les enseignants-chercheurs.
ALL	ALL	L	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Favorable avec recommandations : - S'assurer d'une représentation étudiante suffisante au sein du conseil de perfectionnement ; - Veiller à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.
ALL	ALL	L	Lettres	Favorable avec recommandation : - Veiller à maintenir une proportion suffisante d'enseignants-chercheurs en première année.

ALL	ALL	LP	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à rendre plus lisible l'adossement à la recherche ; - Veiller à associer des personnalités extérieures aux instances d'amélioration continue de la formation ; - Veiller à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.
ALL	ALL	LP	Intervention sociale : accompagnement social	Favorable
ALL	ALL	LP	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Favorable
ALL	ALL	LP	Métiers du design	Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à pérenniser la mise en place d'un conseil de perfectionnement pour la mention, et confirmer son rôle comme un outil de pilotage et d'amélioration de la formation.
SHS	SHS	L	Information-communication	Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au renforcement du taux d'encadrement de la formation par les enseignants-chercheurs.
SHS	SHS	L	Science politique	Création Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer d'une poursuite d'études diversifiée au-delà du seul master <i>Études européennes et internationales</i> de l'USN.
SHS	SHS	L	Sciences du langage	Favorable

Formations du 2^e cycle

Domaine de rattachement Hcéres	Domaine(s) d'accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Établissement(s) co-accrédité(s)	Avis d'accréditation
ALL	ALL / SHS	M	Cinéma et audiovisuel		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller au renforcement du taux d'encadrement de la formation par les enseignants-chercheurs.
ALL	ALL / SHS	M	Didactique des langues	Inalco Université Paris Cité	Favorable
ALL	ALL / SHS	M	Direction de projets et établissements culturels		Favorable
ALL	ALL / SHS	M	Langues et sociétés		Création Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre la réflexion globale sur la cohérence entre les mentions <i>LLCER</i> et <i>Langues et sociétés</i> (intitulés et contenus), et sur leur articulation dans les diverses aires linguistiques et culturelles.
ALL	ALL / SHS	M	Langues appliquées étrangères		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller au renforcement de la formation à la recherche
ALL	ALL	M	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre la réflexion globale sur la cohérence entre les deux mentions <i>LLCER</i> et <i>Langues et sociétés</i> (intitulés et contenus), et sur leur articulation dans les diverses aires linguistiques et culturelles.

ALL	ALL	M	Lettres		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Engager une réflexion globale sur la cohérence entre les mentions <i>Lettres</i> et <i>Lettres et humanités</i>, en fonction des finalités de chaque formation.
ALL	ALL	M	Lettres et humanités		Création Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Engager une réflexion globale sur la cohérence entre les mentions <i>Lettres</i> et <i>Lettres et humanités</i>, en fonction des finalités de chaque formation.
ALL	ALL / SHS	M	Littérature générale et comparée		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.
ALL	ALL	M	Théâtre		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à inclure des personnalités extérieures dans le conseil de perfectionnement ; – Veiller à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.
SHS	SHS	M	Études européennes et internationales		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – S'assurer de la participation de professionnels au conseil de perfectionnement.
SHS	SHS	M	Industries culturelles		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à la participation effective des étudiants et des professionnels au conseil de perfectionnement.
SHS	SHS	M	Information, communication		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.
SHS	ALL / SHS	M	Journalisme		Favorable

SHS	SHS	M	Métiers du livre et de l'édition		<p>Création</p> <p>Favorable avec recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Engager une réflexion sur l'ouverture de la mention à d'autres aires linguistiques et culturelles.
SHS	ALL / SHS	M	Sciences du langage	Inalco	<p>Favorable avec recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à assurer le suivi de l'attractivité et du devenir des étudiants.
SHS	SHS	M	Sciences sociales, coopération et développement en Amérique latine/ Latin american studies		<p>Favorable avec recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.
SHS	SHS	M	Traduction et interprétation		<p>Favorable avec recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.
SHS	SHS	M	Traitement automatique des langues	Inalco Université Paris Nanterre	<p>Favorable avec recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – S'assurer de la mise en place effective de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Observations de l'établissement

Cabinet de la présidence

Paris, le 3 juillet 2024

À Mme Lynne FRANJIÉ
Directrice
HCERES
Département d'évaluation des formations

Madame la directrice, chère collègue,

En réponse au rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle à la Sorbonne Nouvelle, nous souhaitons tout d'abord remercier le comité d'experts pour son travail, et plus particulièrement pour la richesse et l'intérêt des auditions qui ont été menées.

Nous avons la satisfaction de constater que notre projet a été jugé convaincant, l'ensemble des mentions demandées recevant un avis favorable. Nous serons, bien entendu, particulièrement attentifs aux points faibles relevés et aux recommandations formulées, aussi bien pour l'ensemble de l'offre qu'au niveau de chaque formation en particulier.

Avec mes sentiments collégiaux, bien cordialement,

Daniel Mouchard-Zay
Président



Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)